



SYNDICAT NATIONAL
DES ENTREPRISES DU FROID,
DES ÉQUIPEMENTS DE CUISINES
PROFESSIONNELLES
& DU CONDITIONNEMENT DE L'AIR

L'OPCO des Entreprises de Proximité publie son guide de l'alternance

Juridique n°2020/73 - Octobre 2020

L'OPCO EP diffuse son nouveau guide de l'alternance. Actualisé pour prendre en compte les évolutions de la Loi « pour choisir son avenir professionnel » réformant la formation professionnelle de 2018, ce document riche d'une trentaine de pages aborde toutes les questions relatives à l'alternance.

Le contrat en alternance, apprentissage et professionnalisation

En introduction, un quizz permet de mieux comprendre les objectifs de chacun de ces contrats en alternance.

Parmi les grands thèmes présentés, un chapitre porte sur les particularités du **contrat d'apprentissage et du contrat de professionnalisation**. Rappelons à cette occasion, que l'OPCO EP gère désormais les contrats d'apprentissage depuis leur enregistrement jusqu'au solde du contrat. Le guide est enrichi par les formulaires Cerfa nécessaires à la conclusion des contrats ainsi que d'une aide à leur remplissage.

L'accompagnement de l'alternant ainsi que les modes de financement sont également présentés.

Le parcours de formation

Le **parcours de formation** est commenté : il s'agit de l'alternance mais également de la formation à distance (FOAD) et des Actions en situation de travail (AFEST).

Le guide présente les conditions pour être **maitre d'apprentissage ou bien tuteur** (contrat de professionnalisation) et les modalités de valorisation de ces activités, en particulier sur le **CPF du salarié**.

Le document est à jour des dernières aides accordées dans le cadre du plan de Relance 2020.

Retrouvez ce guide et d'autres documents à télécharger sur le site de l'OPCO

EP <https://www.opcoep.fr/documents-utiles/>

Fichiers en téléchargement :

Guide de l'Alternance : Apprentissage ou Professionnalisation - OPCO EP septembre 2020 :
(https://www.snefcca.com/Data/downloads/Article/3840968157_412_guide-alternance-entreprise-opcoep-2020.pdf)